

25 francs par personne pour la journée. La date pourrait en être fixée au jeudi 21 mai.

Le bureau est chargé d'examiner cette question.

M. le baron de Bonnault continue la lecture du journal manuscrit du camp de Compiègne de 1739, dans lequel, à des détails historiques fort curieux, se mêlent des récits humoristiques et des anecdotes galantes, dont une notamment, à laquelle on pourrait donner le nom de *Tailleur et de l'Étudiant*, aurait pu fournir à La Fontaine le sujet d'un de ses contes.

M. Blu, après avoir rappelé qu'il y a trois ans, M. de Marsy avait lu à la Société un travail sur les plaques de foyer, dans lequel il exprimait le désir de voir le musée de Compiègne augmenter sa collection de ces petits monuments qui ne se composait alors que de trois spécimens, donne la description des vingt et une plaques qui aujourd'hui se trouvent dans le musée Vivenel et, dans une suite de croquis, présente l'ensemble de cette collection et donne d'intéressants détails sur chacune des pièces qui la composent. Il remercie, en terminant, les personnes qui ont bien voulu contribuer à enrichir ainsi le musée et, sur la demande de M. le Président, promet de donner pour les publications de la société ce travail et les dessins qui l'accompagnent.

M. Coudret signale, dans une maison qui lui appartient à Compiègne, une plaque représentant les adieux du duc d'Anjou à Louis XIV, avant son départ pour l'Espagne. Cette plaque provient des environs de Clermont (Oise).

M. de Marsy dit qu'il a déjà rencontré l'indication de ce sujet dans un catalogue.

M. Coudret communique un document original intéressant pour l'histoire de Compiègne. C'est une requête signée des gouverneurs attournés Alart et Personne, adressée en 1618

au grand maître réformateur des eaux et forêts, afin d'obtenir dans la forêt une coupe de bois d'un arpent de haute futaie pour l'employer aux réparations des ponts, ports et passages qui leur avait été accordée par des lettres-patentes du roi du 14 septembre 1616. Ils invoquent « la grande pauvreté et nécessité de la ville et le désir de pouvoir faire au plus tôt ces réparations afin de la confirmer à l'obéissance de sa majesté. »

Le 10 février 1618, le grand maître Clause de Fleury répond de Compiègne au pied de la requête, en rappelant que la ville a déjà reçu un arpent de bois, mais qu'elle l'a employé pour le chauffage des corps de garde et « que maintenant Dieu ayant donné la paix au royaume, il est nécessaire pour faire telle délivrance que les lettres soient vérifiées en la cour du parlement et chambre du comptes... »

M. Garand décrit *une armoire du palais et son contenu*. Qu'est-ce que cette armoire à deux vantaux vitrés et que cache-t-elle derrière ses rideaux ? Ce ne sont que des objets modernes et de peu d'importance, souvenirs du temps de l'Empire recueillis sur des tables et réunis comme dans un magasin, nous ne voulons pas dire enfouis comme dans un sépulcre.

Le procès-verbal de notre enquêteur les divise en trois groupes ; le premier, dit *stérile* et qui ne renferme guère que des écritures, des cornets en bronze, des buvards et autres inutilités : « tout cela est en cristal, marbre, onyx, albâtre, alliage vert, brun, doré avec ornements, etc... Ce sont des cadeaux et acquisitions, objets magnifiques et coûteux signés des fournisseurs célèbres de l'époque » mais sans aucun intérêt ; aucun de ces objets n'a servi et on chercherait vainement entre les pages de ces buvards l'empreinte laissée par une lettre. — Le second groupe nous